



N° 2023-27

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Vu la décision du Maire n°2023-13 portant attribution du marché de travaux d'aménagement sportif-loisirs-lot n°1 (VRD) pour un montant de 146 795,35 € H.T,

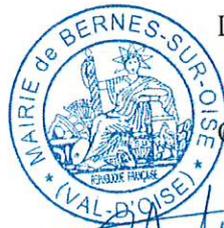
Considérant la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise DTP2I pour que soit confié à l'entreprise Clôture Environnement, la pose et dépose de clôture, pour un montant de 3 510 € HT,

DECIDE

- d'accepter et d'agréer les conditions de paiement à l'entreprise Clôture Environnement pour la pose et dépose de clôture, d'un montant de 3 510 € HT, dans le cadre du marché d'aménagement sportif-loisirs-lot n°1 (VRD) ;
- de signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 4/12/2023

Le Maire,



Olivier ANTU

DATE DE PUBLICATION : 5/12/2023

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telrecours.fr.*